

Comité d'étude de l'ICANN sur l'assemblée générale des membres

Lettre adressée au conseil d'administration de l'ICANN et à la communauté Internet

L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) s'est vue attribuer l'importante tâche de promouvoir la stabilité et le dynamisme d'Internet, rapidement en voie de devenir l'infrastructure la plus importante au monde. Pour mener à bien sa tâche en vue de satisfaire les parties intéressées, l'ICANN doit se donner une structure capable d'assurer la stabilité, la transparence et la prévisibilité de ses travaux.

Lorsque l'ICANN a débuté ses activités en 1998, certaines questions clés liées à la structure décisionnelle n'ont pas été résolues. Les doutes découlant de cette irrésolution ont affecté le travail de l'ICANN et ce, au détriment des tâches de première importance auxquelles devait s'atteler l'ICANN.

À la suite des décisions prises par le Conseil de l'ICANN lors de rencontres tenues au Caire et à Yokohama en mars et en juillet 2000, le conseil d'administration de l'ICANN a donné au comité d'étude sur l'assemblée générale des membres (*At-Large Study Committee, ALSC*) le mandat de recueillir un consensus sur le concept, la structure et les processus liés à l'assemblée générale des membres, pour permettre à l'ICANN de mieux se recentrer sur sa mission au cours des prochaines années.

L'ALSC a passé les six derniers mois à explorer de nombreuses options, à entendre de nombreuses opinions et a tenté de stimuler les débats sur ces importantes questions au sein de la communauté Internet. Il a cherché à favoriser la tenue d'études indépendantes et publié des documents de travail pour susciter le dialogue.

En dépit des efforts déployés, l'ALSC a trouvé difficile d'éveiller l'intérêt pour ces questions. Nous n'avons pas trouvé d'opinions bien arrêtées et largement partagées donnant l'aval à une des solutions proposées. Nous en avons conclu que le principal intérêt de la communauté Internet réside dans la stabilité et la fiabilité d'Internet et qu'une structure de participation et de représentation ouverte et créatrice pourrait recevoir son approbation tacite.

Bien que cela dépasse notre mandat, nous avons débattu de la gestion des tâches assignées à l'ICANN. Seraient-elles mieux gérées ou aussi bien par un organisme intergouvernemental? Ce dernier pourrait ainsi garantir la légitimité du processus, permettre au public de participer dans une certaine mesure grâce à des mécanismes gouvernementaux prévus et assurer la stabilité du système décisionnel.

Nous avons cependant découvert qu'une telle approche comporte plusieurs inconvénients à ne pas négliger. L'ICANN représente une tentative d'autorégulation générale qui, si elle réussit, offre de grands avantages à plusieurs points de vue. Recruter des développeurs de standards Internet, des fournisseurs de noms de domaine et d'adresses, chercher à représenter les utilisateurs d'Internet, toutes ces tâches mènent à la mise en place d'un système qui contribue à la stabilité d'Internet et à sa constante évolution. Nous ne croyons pas qu'un système intergouvernemental permettrait d'atteindre les mêmes résultats.

Les développeurs et les fournisseurs, regroupés en trois organismes de soutien, jouent un rôle primordial. Nous avons discuté de la possibilité qu'ils relèvent exclusivement de l'ICANN, éliminant ainsi les difficultés que pose une assemblée générale des membres. Cependant, les préoccupations des utilisateurs s'avèrent tout aussi importantes pour le succès de la mission de l'ICANN. Ainsi, il apparaît essentiel de trouver un mécanisme efficace capable d'assurer leur participation et leur représentation au sein de l'ICANN.

Puisque nous voyons l'ICANN comme un organisme visant l'équilibre entre les développeurs, les fournisseurs et les utilisateurs, nous recommandons que l'assemblée générale des membres choisisse un tiers des administrateurs du conseil d'administration de l'ICANN. Nous avons découvert que les trois groupes d'intérêts pourraient influencer l'ICANN, mais que des intérêts supérieurs pourraient émerger de leur présence.

Nous avons passé énormément de temps à évaluer les différentes façons de choisir les membres issus de l'assemblée générale du conseil d'administration de l'ICANN. Nous gérons un organisme unique, qui assume une fonction unique et qui est doté d'une structure bien à lui. Il n'y a donc pas de modèle à suivre.

En dépit de nos efforts, nous avons failli à la tâche de trouver un système de sélection d'administrateurs impeccable pour tous les intéressés.

Le vote par courriel, nous l'avons constaté l'an dernier, comporte de sérieux désavantages. De plus, nous n'avons pas trouvé de façon de mener des élections en ligne pures au moyen d'un électorat formé de détenteurs d'adresses de courriel qui donnerait l'assurance, même faible, que des fraudes ou des tentatives d'usurpation d'identité puissent être évitées. Afin de réduire les risques, la combinaison de processus en ligne et par courrier deviendrait nécessaire. En plus de s'avérer compliquée, ladite combinaison pourrait affaiblir grandement les finances de l'ICANN. Ainsi, même si ce modus operandi représente une option attrayante, à première vue cependant, un examen plus approfondi montre qu'il ne s'agit pas d'une option viable.

Nous avons décidé de recommander un système de droits de vote s'appuyant sur les noms de domaine et avons proposé la création d'un mécanisme grâce auquel les propriétaires de noms de domaine souhaitant faire partie du processus pourraient également contribuer à la mise en place d'un organisme de soutien à l'assemblée générale des membres (*At-Large Supporting Organization, ALSO*). Selon nous, la création d'une ALSO faciliterait grandement l'articulation des questions générales préoccupant l'ICANN, renforçant ainsi le rôle des membres entre les élections. Nous voulons créer une assemblée générale des membres qui, au moins jusqu'à un certain niveau, manifeste son engagement envers l'ICANN.

Le mécanisme à partir duquel les propriétaires de noms de domaine auraient l'option de devenir membres de l'ALSO et de prendre part aux élections nécessite de plus profondes discussions et demande une certaine réflexion. Des risques de fraude demeurent, dans une mesure moindre cependant qu'avec le système de courriel. Certaines questions techniques restent à étudier de près. Nous entrevoyons cependant la possibilité de mettre en place un processus d'élection en ligne qui comprenne des dispositifs de protection ainsi que d'intégrer les modes de financement des activités de l'ALSO, y compris les élections, grâce au système de

paiement des noms de domaine. Selon nous, ces moyens représentent des avantages non négligeables sur toutes les autres options.

Nous croyons qu'il faudrait élire six administrateurs issus de l'assemblée générale des membres et provenant de six régions du monde. Nous avons suggéré une répartition que nous croyons appropriée. Les administrateurs seront plus nombreux qu'à présent mais moins qu'on l'avait envisagé au départ. Nous avons aussi indiqué comment une ALSO dotée d'une structure régionale et locale issue de ces élections pourrait se développer grâce au dit mécanisme.

Bien que certains problèmes d'implantation subsistent encore, nous considérons qu'il est réaliste de décréter des élections l'an prochain pour les six administrateurs et recommandons que ceux-ci soient élus pour une période de trois ans. Cette initiative permettrait non seulement à l'ICANN de profiter d'une période de stabilité pendant laquelle elle pourrait se concentrer sur ses importantes tâches, mais permettrait aussi de mettre en place l'ALSO et d'établir un mécanisme pour l'articulation de différents intérêts et points de vue avant la prochaine élection.

Internet est un système en pleine évolution et l'ICANN doit s'affirmer comme un organisme ouvert aux changements. Nous espérons qu'une période de stabilité permettra à l'ICANN de contribuer à l'évolution d'Internet. Nous considérons naturel qu'une évaluation du système de gestion de l'ICANN soit entreprise après deux élections à l'ALSO.

Nous soumettons le présent rapport préliminaire exposant nos recommandations au grand public pour fins de discussion. Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, beaucoup de questions demandent réflexion. À partir de cette discussion et de travaux complémentaires, nous entendons présenter nos recommandations finales au comité de l'ICANN avant la rencontre de Los Angeles en novembre.

L'ALSC : Carl Bildt (président), Chuck Costello (vice-président), Pierre Dandjinou, Esther Dyson, Olivier Iteanu, Ching-Yi Liu, Thomas Niles, Oscar Robles et Pindar Wong (vice-président).

Table des matières

Sommaire-recommandation	6
Introduction	9
Historique	9
L'ALSC	10
Activités de mobilisation et de propagation de l'ICANN	11
La participation des membres d'assemblée générale	13
Option recommandée pour l'adhésion des membres	13
Les détenteurs de noms de domaine	15
La définition du détenteur de nom de domaine	16
Créer une assemblée générale des membres	17
L'ALSO	17
Le cadre de travail de l'ALSO	19
Représentation des membres	20
Processus d'élection	21
Éléments du processus	23
Conclusion et prochaines étapes	25

[Annexes](#)

[Historique de l'ICANN http://www.icann.org/general/abouticann.htm](http://www.icann.org/general/abouticann.htm)

[Charte de l'ALSC http://www.icann.org/committees/at-large-study/charter-22jan01.htm](http://www.icann.org/committees/at-large-study/charter-22jan01.htm)

[Membres de l'ALSC http://www.atlargestudy.org/members.shtml](http://www.atlargestudy.org/members.shtml)

[Forum de l'ALSC http://www.atlargestudy.org/forum.shtml](http://www.atlargestudy.org/forum.shtml)

[Liste des événements et des rencontres organisés par l'ALSC http://www.atlargestudy.org/calendar.shtml](http://www.atlargestudy.org/calendar.shtml)

[Sommaire des événements organisés par l'ALSC et des rencontres de travail http://www.atlargestudy.org/meetinginfo.shtml](http://www.atlargestudy.org/meetinginfo.shtml)

[Appel à études de l'ALSC et liste des soumissions http://www.atlargestudy.org/studies_list.shtml](http://www.atlargestudy.org/studies_list.shtml)

Document de travail de l'ALSC

<http://www.atlargestudy.org/DiscussionPaper1.shtml>

Hypothèses de travail de l'ALSC

<http://www.atlargestudy.org/template.shtml>

Statistiques sur l'élection <http://www.atlargestudy.org/documents.shtml>

Extensible Provisioning Protocol

<http://www.ietf.org/html.charters/provreg-charter.html>

Liste ISO 3166-1

<http://www.din.de/gremien/nas/nabd/iso3166ma/codlstp1/index.html>

Rapport préliminaire de l'ALSC sur l'assemblée générale des membres de l'ICANN

Sommaire-recommandation

Le conseil d'administration de l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN) a donné le mandat au comité d'étude sur l'assemblée générale des membres (*At-Large Membership Study Committee*, ALSOC), tel que prévu par l'article II, section 5 des règlements de l'ICANN, de parvenir à un consensus sur les moyens efficaces de faire participer les communautés Internet à l'adoption des stratégies et des politiques de développement, aux délibérations et aux actions de l'ICANN.

L'ALSOC suggère que le membre issu de l'assemblée générale soit défini comme un propriétaire de nom de domaine et qu'une nouvelle ALSO soit créée en vue de représenter l'intérêt public et d'encourager une participation informée des individus. Une élection menée sur une base géographique pourrait aussi être instituée pour, du même coup, désigner les membres aux six conseils régionaux directement élus et au conseil international de l'assemblée générale des membres, ainsi que les six administrateurs élus qui siègeront au conseil d'administration de l'ICANN. Les conseils mis sur pied par l'assemblée générale des membres aideront à créer et à gérer une ALSO transparente, capable de s'organiser elle-même et de s'autofinancer. L'ALSO fournira un cadre de travail local et régional servant à recueillir des opinions et à définir des orientations, à recruter des membres et à rechercher un consensus sur la prise de décision. L'ALSO travaillera étroitement avec les autres organismes de soutien sur l'élaboration des stratégies.

L'ALSOC a passé les six derniers mois à étudier les questions relatives au concept d'assemblée générale des membres et a demandé l'avis des parties intéressées. Elle continue de travailler à la recherche d'un consensus général sur les moyens grâce auxquels les utilisateurs Internet pourront participer à l'élaboration des stratégies de l'ICANN et au processus de prise de décision. Nous avons travaillé sans idées préconçues au regard des résultats et avons consciencieusement considéré l'éventail des mécanismes participatifs et représentatifs (de 0 à 100% des sièges sélectionnés par l'assemblée générale des membres) et avons à la fois envisagé le modèle intergouvernemental de représentation des individus et la participation directe de tous les détenteurs d'adresses de courriel.

Nous croyons que l'approche démocratique intégrée de l'ICANN et la participation des membres de partout dans le monde en vue de renforcer la prise en compte des intérêts des utilisateurs revêt de nombreux avantages.

Cependant, nous ne croyons pas que les intérêts des utilisateurs seront mieux protégés si ces derniers élisent la moitié des administrateurs. Nous ne croyons pas non plus que leurs intérêts peuvent être mieux servis par un système de représentation qui repose sur les adresses de courriel pour identifier les individus. Une telle approche n'est pas réaliste tant sur le plan administratif que financier, à

l'échelle mondiale et pour un électorat assez large et comporte des risques certains comme l'usurpation d'identité ou la fraude.

De plus, l'expérience nous a montré que cette option s'avère coûteuse et difficile à gérer et ne permet pas d'englober les usagers des régions qui n'utilisent pas les scripts latins ou qui ne disposent pas de systèmes postaux adéquats.

Ainsi, nous croyons que le critère des membres possédant un nom de domaine constitue une façon utile d'identifier les individus, car il devient possible de les joindre d'une manière décentralisée grâce aux registraires et de protéger leurs intérêts au sein de l'infrastructure Internet, ce qui constitue la préoccupation centrale de l'ICANN. (Tout détenteur d'une adresse de courriel peut acquérir un nom de domaine à un coût minimal, mais cela demande un certain effort. Afin de nous assurer que les efforts demandés ne représentent pas un obstacle pour les gens qui souhaitent acquérir un nom de domaine et devenir membre, l'ALSC suggère que la communauté ICANN détermine et soutienne les organismes qui pourraient offrir du support à ces utilisateurs.)

Nous croyons que l'approche la plus susceptible de faire consensus s'accordera à la prise en compte des intérêts des utilisateurs et fondera l'organisation de l'ICANN sur des lignes de conduite référant aux développeurs, aux fournisseurs et aux utilisateurs. Elle définira les membres comme des détenteurs de nom de domaines (puisqu'ils démontrent un intérêt pour les activités de l'ICANN et pas seulement pour Internet en général) et fournira à ces membres la possibilité de participer pleinement aux activités de l'ICANN ainsi que de choisir un tiers des administrateurs du conseil d'administration.

Évidemment, cela ne constitue qu'une des approches possibles. Nous nous sommes efforcés de trouver celle qui obtiendrait l'adhésion la plus générale. Nous suggérons que la communauté des utilisateurs puisse inclure les institutions. Cependant, seuls les individus auraient droit de vote. Les institutions jouent déjà un rôle de premier plan au sein des organismes de soutien existants. Cette structure permet donc d'atteindre un meilleur équilibre. Nous vous invitons à donner votre opinion sur cette question.

Afin de constituer l'assemblée générale des membres de l'ALSO, nous recommandons que l'ICANN organise des activités de mobilisation et de sensibilisation et que les organisateurs travaillent en collaboration avec les registraires en vue d'utiliser les mécanismes d'enregistrement de noms de domaine pour informer les détenteurs actuels ou futurs et pour leur offrir la possibilité d'adhérer à une nouvelle ALSO et de la soutenir financièrement.

Nous recommandons que le cadre de travail de l'ALSO et le processus électoral s'étendent à six régions géographiques. Nous suggérons également que des lignes directrices soient établies en vue de mettre en place une ALSO capable d'élaborer et de présenter des conseils sur les stratégies et sur les questions touchant les intérêts des utilisateurs, intérêts qui se trouvent au cœur même de la mission technique et administrative de l'ICANN. (Une prise de conscience des limites de la mission de l'ICANN devrait la rendre moins vulnérable aux fraudes et faire en sorte que le public ne s'attende pas à ce que l'ICANN trouve des solutions qui ne relèvent pas de ses compétences.)

Nous recommandons que les administrateurs soient élus pour une période de trois ans et que le fonctionnement de l'assemblée générale des membres soit réévalué après deux cycles d'élections. Cela laissera le temps à l'assemblée générale des membres de se développer et assurera à l'ICANN une certaine stabilité et lui donnera la possibilité d'apporter toutes les corrections aux mécanismes de participation et de représentation, changements qui s'appuieront sur six ans d'expérience. Des efforts de développement et de gestion devront être déployés pour adopter toutes nos recommandations. L'ALSC croit que la mise sur pied de comités ou de groupes de travail sera nécessaire et demande des conseils sur les mesures d'implantation. Nous verrons à formuler des recommandations sur la mise en oeuvre.

Nous pensons qu'un consensus peut se former en vertu duquel des mécanismes de participation et des processus d'élection permettront d'accomplir la mission de l'ICANN.

Les détenteurs de noms de domaine, en tant qu'utilisateurs, ont une part importante dans les activités de l'ICANN et devraient avoir la possibilité de participer pleinement à l'ICANN. La création de conseils élus et diversifiés géographiquement, ayant la responsabilité de créer un cadre de travail facilitant la participation et de porter une attention particulière à l'opinion des utilisateurs, est essentielle. Une représentation sans mécanisme pour assurer une participation structurée des utilisateurs dans la définition des stratégies de développement va à l'encontre de la philosophie et des principes directeurs de l'ICANN. L'ALSO devra également renforcer ses liens avec les gens qui ont démontré un fort engagement envers la mission de l'ICANN et soutenir une participation informée dans la coordination technique des systèmes d'adressage et d'enregistrement de noms de domaine.

En proposant ces recommandations préliminaires sur le rôle d'une assemblée générale des membres, nous voulons créer une structure de prise de décision au sein de l'ICANN qui encourage la compréhension des divers intérêts, y compris ceux des utilisateurs d'Internet. Nous croyons que nous recommandons justement une telle structure. Celle-ci pourra recueillir un consensus qui reflètera les besoins et les droits des parties, incluant ceux qui ne sont pas nécessairement d'accord avec certaines politiques. Ces derniers verront cependant que leurs opinions ont au moins été entendues et considérées. Enfin, nous croyons que l'attention portée aux préoccupations des parties intéressées permettra de créer des politiques transparentes qui rendront Internet plus fiable.

Nous avons conclu qu'aucun système conçu pour faciliter l'incorporation d'une assemblée générale des membres satisferait tous les intérêts, parce que nous évoluons dans un monde aux ressources limitées, où l'on doit faire des compromis et établir des priorités dans toutes les sphères d'activités. Nous savons aussi que l'approche que nous privilégions n'est pas à toute épreuve. Nous croyons cependant que c'est l'approche la plus équilibrée, la plus juste et qui englobe les gens qui montrent un intérêt pour les activités de l'ICANN. Elle aligne l'assemblée sur une communauté réelle et compétente, propose un mécanisme efficace pour l'enregistrement et l'autofinancement, offre un cadre de travail en vue d'une participation structurée des utilisateurs et donne aux utilisateurs la responsabilité pondérée d'élire les membres du conseil d'administration de l'ICANN (avec les fournisseurs et développeurs au sein de l'organisme de soutien pour les noms de domaine (*Domain Name Supporting Organization, DNSO*), de l'organisme de soutien pour l'adressage (*Address Supporting Organization, ASO*), de l'organisme de soutien

pour les protocoles (*Protocol Supporting Organization, PSO*) et d'autres organismes).

Nos recommandations préliminaires sont publiées pour être examinées par tous les organismes et individus intéressés. Nous sommes désireux de recevoir des conseils constructifs qui nous aideront à remplir notre mandat et contribuer à enrichir le rapport final que nous présenterons en novembre 2001 et qui mènera vers la mise en œuvre de nos recommandations dans l'année à venir et les suivantes.

Introduction

Le conseil d'administration de l'ICANN a mis sur pied un comité d'étude indépendant sur l'assemblée générale des membres (l'ALSC) pour recueillir un consensus sur les façons d'amener les diverses communautés Internet et les parties intéressées à participer à la définition des stratégies, aux délibérations et aux actions de l'ICANN.

Les questions concernant la façon d'intégrer les utilisateurs d'Internet au sein d'un organisme à but non lucratif qui a la responsabilité des systèmes d'adressage et d'enregistrement de noms de domaine n'ont pas été résolues malgré trois années de débats, de nombreuses études et l'élection directe et globale de cinq administrateurs issus de la communauté Internet. Puisque le succès de l'ICANN repose sur la coopération volontaire d'opérateurs de serveurs, de fournisseurs de services Internet, de registraires et du soutien de ceux qui autrement pourraient mettre en péril les objectifs globaux d'accessibilité d'Internet, l'ICANN doit, pour remplir sa mission, obtenir un consensus global et l'accord des gouvernements du monde. Une controverse incessante sur le rôle et la fonction de la communauté d'utilisateurs Internet dans la prise de décision nuit grandement à ces objectifs.

Le présent rapport recommande une approche susceptible d'assurer la participation et la représentation des utilisateurs à l'ICANN que l'ALSC juge défendable, opérationnelle, efficace et susceptible de favoriser le consensus. Nos recommandations préliminaires sont publiées pour discussion. Le 27 août, le rapport sera disponible dans Internet et l'ALSC sollicite des commentaires par courriel ou lors de rencontres publiques d'ici 26 octobre. Des rencontres publiques ont été organisées : le 4 septembre à Paris et le 7 septembre en Uruguay. Notre rapport final sera soumis à l'ICANN lors de sa conférence annuelle le 14 novembre 2001. Nous sommes désireux de recevoir des commentaires constructifs qui nous aideront à remplir adéquatement notre mandat et qui contribueront à enrichir le rapport final.

Historique

L'ICANN remplit une mission technique et administrative étroite, mais même à l'intérieur de ce cadre, ses actions peuvent affecter la communauté des utilisateurs d'Internet de nombreuses façons.

L'importance de son rôle se reflète dans le livre blanc publié par le Département du commerce des États-Unis en juin 1998 comme énoncé de politique sur la création de l'ICANN :

« La nouvelle corporation fonctionne comme un organisme privé agissant au bénéfice de la communauté Internet vue comme un ensemble. Le développement de politiques justes et acceptées largement dans le cadre de la gestion des noms de domaine dépendra des opinions de la communauté Internet en pleine croissance. Les structures de gestion devraient refléter la diversité fonctionnelle et géographique d'Internet et de ses utilisateurs. Des mécanismes devraient être établis pour assurer la participation de niveau internationale dans la prise de décision. »

La méthode grâce à laquelle la communauté Internet pourrait participer aux débats relatifs à ces questions a fait l'objet de nombreux débats précédant même la création de l'ICANN. L'an dernier, après nombre de discussions publiques qui n'ont pas permis d'aboutir à un consensus, le conseil d'administration de l'ICANN a adopté ce qui a été décrit comme une solution de compromis : la sélection directe de cinq administrateurs par une structure d'assemblée générale des membres élue par elle-même, combinée avec le maintien en fonction de quatre des administrateurs initialement élus (pour une période qui ne doit pas dépasser deux ans). Ainsi, neuf sièges au conseil de l'ICANN seront réservés aux membres de l'assemblée générale jusqu'à ce que les résultats de l'étude soient mis en oeuvre. L'étude complète de l'ALSC sur la manière de faire participer la communauté Internet aux délibérations et aux décisions de l'ICANN fait partie de ce compromis. Les cinq administrateurs ont été choisis à l'occasion d'une élection globale et directe par les détenteurs de 34 035 courriels et sont entrés en fonction au conseil en novembre 2000.

L'ALSC a passé les six derniers mois à chercher le compromis le plus judicieux et le plus pratique entre ceux qui veulent des procédures démocratiques globales et ceux qui veulent que l'ICANN soit gouverné par des experts en ce qui a trait aux tâches techniques et administratives de sa responsabilité. En plus des questions fondamentales de la participation et de la représentation, nous avons pris en considération les questions techniques, pratiques et financières soulevées lors des élections de l'an dernier et avons réfléchi aux façons d'éviter la fraude, l'abus ou l'usurpation d'identité par certains groupes d'intérêt.

Parvenir à un consensus sur la participation de toute la communauté Internet représente un défi de taille, notamment parce que la plupart des utilisateurs Internet ne communiquent pas avec l'ICANN. Néanmoins, chaque membre de la communauté peut apporter sa pierre à l'édifice et trouver une solution au problème, une solution qui ne menace pas la stabilité d'Internet.

L'ALSC

L'ALSC est un comité indépendant formé par l'ICANN en février 2001 pour entreprendre une étude exhaustive sur le concept, la structure et les processus relatifs à une assemblée générale des membres. L'ALSC a pour mandat de parvenir à un consensus et de présenter ses recommandations au conseil d'administration de l'ICANN sur la manière dont les utilisateurs d'Internet peuvent efficacement participer à l'élaboration des stratégies, aux délibérations et aux actions en ce qui a trait à la coordination technique d'Internet.

Les recommandations concernant la sélection des administrateurs issus de l'assemblée générale des membres devront être mises en œuvre de telle sorte que les élus pourront siéger à la conférence annuelle en novembre 2002.

Le 26 janvier 2001, le conseil d'administration a désigné Carl Bildt à titre de président de l'ALSC, Chuck Costello et Pindar Wong à titre de vice-présidents et Denise Michel comme directrice administrative de l'ALSC. Le conseil a approuvé le mode de financement et a ratifié la composition de l'ALSC à la rencontre trimestrielle de Melbourne le 13 mars 2001. Le conseil a unanimement approuvé la nomination des six personnes recommandées par Monsieur Bildt : Pierre Dandjinou, Esther Dyson, Olivier Iteanu, Ching-Yi Liu, Thomas Niles et Oscar Robles. (Voir l'annexe pour les adresses URL et les biographies).

Comme demandé par le conseil, les membres ont été choisis de façon à refléter les intérêts de la communauté Internet et la diversité géographique tout en permettant au comité de travailler efficacement et à l'intérieur des délais prescrits par le conseil.

L'ALSC a entamé son mandat sans idées préconçues au regard des résultats de l'étude et se devait d'examiner avec attention les actions et décisions prises par le passé. Nous avons pour mandat de formuler des recommandations qui recueillent le consensus et qui proposent un mécanisme approprié pour inviter la communauté Internet à partager ses idées et permettre une gestion efficace de l'ICANN ainsi que le respect de sa mission technique et administrative. Nous avons recueilli les commentaires de toutes les parties intéressées et avons encouragé la participation des individus et des organismes de partout dans le monde dans le but de parvenir à un consensus général et de traiter des questions suivantes :

- Le conseil d'administration doit-il inclure des administrateurs issus de l'assemblée générale des membres?
- Si c'est le cas, combien d'administrateurs devraient être nommés?
- Comment ces administrateurs devraient-ils être choisis : sélection par une assemblée générale des membres, nomination par le conseil existant, sélection ou nomination par d'autres groupes ou une combinaison de ces options?
- Si la sélection par l'assemblée générale des membres est retenue, quelles procédures devraient être mises en place pour créer cette assemblée générale des membres, quels critères minimums devraient être requis, comment les membres devraient-ils choisir les administrateurs?
- Si une assemblée générale des membres est créée, quels seront sa structure, son rôle et ses fonctions, comment sera-t-elle financée?
- Quelle sera la relation entre l'assemblée générale des membres et les trois organismes de soutien de l'ICANN?

Activités de mobilisation et de propagation de l'ICANN

L'ALSC a conduit une campagne mondiale de discussions et de recherche de consensus qui culminera lors de la remise de son rapport final, au conseil, en

novembre 2001. Le présent rapport préliminaire reflète nos activités jusqu'à ce jour, lesquelles comprennent :

- L'envoi régulier d'avis par courriel ainsi que des invitations destinées aux utilisateurs Internet à s'inscrire à une liste de diffusion de l'ALSC comprenant 5839 abonnés (un courriel envoyé à la liste de diffusion de l'ICANN invitait les gens à s'abonner à la liste de l'ALSC). Des courriels additionnels ont été envoyés à des individus et à des organismes importants, par exemple à d'anciens membres du comité consultatif sur l'adhésion des membres (*Membership Advisory Committee*) et du groupe de travail sur l'adhésion des membres (*Membership Implementation Task Force*), à des candidats issus de l'assemblée générale des membres, aux administrateurs des organismes de soutien et d'autres organismes, à des directeurs de travaux de recherche ou à des responsables de sites Web. (Remarque : le courriel constituait le principal véhicule de l'ALSC pour diffuser et recueillir les commentaires afin d'accroître la représentation. En plus de l'anglais, l'ALSC a encouragé la correspondance dans les langues africaines, en chinois, en danois, en français, en mandarin, en norvégien, en russe, en espagnol et en suédois).
- La mise en ligne d'un site Web, www.atlargestudy.org, accessible pour les usagers ayant des connexions lentes, qui propose de l'information et qui facilite la participation des utilisateurs. Il contient des informations sur l'histoire de l'ALSC, des documents (rapport préliminaire de l'ALSC, documents de travail, documents de fondation, présentations, correspondance, annonces, communiqués, articles, etc.), sommaires et avis concernant les rencontres de l'ALSC, statistiques liées aux élections globales menées en l'an 2000, études provenant de sources variées, forum en ligne et liens vers d'autres sites Web pertinents.
- Un appel à études ciblant les recherches examinant le rôle, les critères, les processus et les structures liés à la participation des individus au sein des organismes internationaux et provenant de chercheurs et d'individus de partout dans le monde.
- Un forum en ligne dans lequel cinquante-neuf personnes ont partagé leur point de vue et ont engagé un dialogue avec l'ALSC et d'autres utilisateurs Internet (515 messages en date du 23 août).
- Des rencontres avec les corps électoraux de l'ICANN et les organismes de soutien.
- Une campagne de promotion média afin de soulever l'intérêt pour les activités de l'ALSC et pour solliciter des commentaires.
- Trois rencontres à Melbourne, Stockholm et Silicon Valley (États-Unis) portant sur des aspects variés de la charte de l'ALSC (la rencontre de l'ALSC à Montevideo le 7 septembre se concentrera sur le présent rapport).
- Douze activités de propagation dans onze pays pour sensibiliser le public aux activités de l'ALSC et solliciter des commentaires, de même que de nombreuses rencontres informelles menées par les membres de l'ALSC.
- Trois séances de travail et de fréquentes conférences téléphoniques.
- La distribution, le 12 juillet, d'un document de travail décrivant les premières conclusions de l'ALSC et demandant des commentaires sur les mécanismes d'adhésion à l'assemblée générale des membres.
- La distribution, le 30 juillet, d'une table d'hypothèses donnant des exemples de mécanismes de participation et de représentation afin de stimuler le débat et de recueillir des commentaires.
- La distribution du présent rapport préliminaire le 27 août 2001.

Au cours des six derniers mois, les membres de l'ALSC ont mené des discussions sur un large éventail de questions liées au concept de l'assemblée générale des membres. Beaucoup d'options ont été examinées en vue de faire participer les utilisateurs à l'ICANN : de la possibilité de recueillir leurs commentaires par l'intermédiaire du comité consultatif jusqu'à la création d'un nouvel organisme d'assemblée générale en passant par l'élection de tous les administrateurs au moyen d'une élection globale. Nous avons conduit une étude qui fait le point sur toutes les questions, décisions et activités liées au concept d'assemblée générale des membres, en tentant de ne laisser aucune question irrésolue. Nous croyons que cette méthode rend nos recommandations défendables, opérationnelles et efficaces, bien que nous souhaitons les raffiner grâce aux commentaires que nous recevrons en octobre.

La participation des membres d'assemblée générale

L'ALSC a pris en considération toutes les idées qui lui ont été suggérées, a tenu compte de l'évolution de l'ICANN, de l'élection globale de l'an dernier, du besoin de transparence et de responsabilité d'une manière fonctionnelle, des ressources et des contraintes auxquelles fait face l'ICANN et de l'importance pour l'ICANN de remplir sa mission. Ces considérations ont amené l'ALSC à conclure qu'une participation structurée des utilisateurs d'Internet dans l'élaboration des stratégies de l'ICANN et la prise de décision est souhaitable, de même que la représentation de ces utilisateurs au conseil d'administration. L'ALSC croit que les utilisateurs d'Internet devraient être définis comme des détenteurs de noms de domaine. Nous croyons que l'approche démocratique intégrée de l'ICANN comporte de nombreux avantages et que la participation des membres permet de centrer davantage les actions de l'ICANN sur la communauté Internet. Cependant, nous ne croyons pas que les intérêts des utilisateurs Internet soient mieux servis par l'élection directe par les détenteurs d'adresses de courriel de la moitié du conseil. Cette approche ne fait pas consensus. Bien que cette option présente des avantages théoriques, nous croyons que toute tentative de rejoindre des individus par le moyen du courrier électronique est impraticable, tant sur le plan administratif que financier et qu'elle comporte de nombreux inconvénients, de l'usurpation d'identité aux votes frauduleux. Nous ne croyons pas non plus que les intérêts des utilisateurs doivent être représentés par les gouvernements. Cette option ne fait pas consensus.

Option recommandée pour l'adhésion des membres

Au contraire, nous croyons qu'un compromis raisonnable, soit le critère selon lequel les membres devraient posséder un nom de domaine, constitue une façon utile d'identifier les individus, de les joindre d'une façon décentralisée au moyen de registraires de noms de domaine et de protéger leurs intérêts au sein de l'infrastructure Internet, ce qui constitue la principale préoccupation de l'ICANN. (Tout détenteur d'une adresse de courriel peut acquérir un nom de domaine à un coût minimal, mais cela demande un certain effort. Afin de nous assurer que les efforts demandés ne représentent pas un obstacle pour les gens qui souhaitent acquérir un nom de domaine et devenir membre, l'ALSC suggère que la communauté

ICANN détermine et soutienne les organismes qui pourraient offrir du support à ces utilisateurs.)

Parce que l'ICANN, qui agit au bénéfice de la communauté Internet, est responsable de l'intérêt public, l'attribution d'un rôle spécifique pour les individus s'avère approprié.

En somme, l'ICANN doit affirmer sa responsabilité non seulement devant les gouvernements et les membres des organismes de soutien existants, mais aussi devant ceux qui sont affectés par ses activités mais dont les préoccupations touchent d'autres domaines. Les actions posées par l'ICANN à l'intérieur du cadre de sa mission technique et administrative peuvent affecter les utilisateurs d'Internet de partout dans le monde de bien des façons. Ces utilisateurs partagent des valeurs différentes et poursuivent des intérêts qui peuvent être personnels, politiques ou économiques. Ils s'occupent de questions comme l'accès aux noms de domaine dans des caractères non latins, l'utilisation d'adresses IP et de noms de domaine pour l'identification et la localisation d'individus ou de groupes, les concurrents et le choix de fournisseurs de services, la propriété intellectuelle, la création de nouveaux domaines génériques de premier niveau et de noms de domaine par code de pays, etc.

Nous croyons que la base la plus solide pour construire un consensus et servir l'intérêt public est de fonder l'organisation de l'ICANN sur des lignes de conduite référant aux développeurs, aux fournisseurs et aux utilisateurs, de définir les membres comme des détenteurs de nom de domaines (puisqu'ils démontrent un intérêt pour les activités de l'ICANN et pas seulement pour Internet en général) et de fournir à ces membres la possibilité de participer pleinement aux activités de l'ICANN ainsi que de choisir un tiers des membres du conseil d'administration.

Nous n'avons pas recueilli de consensus sur l'opinion voulant que toute personne de 16 ans et plus utilisatrice d'Internet a automatiquement le droit d'influer sur le leadership de l'ICANN. La communauté Internet s'entend sur le fait que la participation devrait aller de pair avec la représentation. Bien que tous les détenteurs d'une adresse de courriel soient affectés par les actions de l'ICANN, il serait impossible de référer à 400 millions de personnes (on s'attend à ce que ce nombre s'élève à 673 millions à la fin de l'an 2002 et à plus d'un milliard à la fin de l'an 2005) comme base de participation et de représentation. Les détenteurs d'adresses de courriel sont trop difficiles à identifier et à mobiliser et leurs adresses ne sont pas toujours stables. De plus, l'impact de l'ICANN auprès de ces utilisateurs demeure marginal. L'an dernier, l'élection globale a permis de faire ressortir ce que l'ALSC considère comme des problèmes techniques insurmontables et de trop grands obstacles financiers. Il n'existe pas de méthodes efficaces grâce auxquelles l'ICANN peut former un électorat constitué de détenteurs d'adresses de courriel bien informé et éviter les fraudes. Le défi serait encore plus difficile à relever (et les efforts demandés encore plus contraignants) si on essayait d'arriver à une participation informée dans une structure de prise de décision et de formulation de stratégies. Selon l'ALSC, la communauté Internet croit qu'une représentation sans mécanisme en vue d'une participation structurée va à l'encontre des principes directeurs de l'ICANN.

Les détenteurs de noms de domaine

Les détenteurs de noms de domaine s'intéressent tout particulièrement aux activités de l'ICANN et peuvent constituer une base efficace en vue d'une participation et d'une représentation structurée. En fondant l'assemblée générale des membres sur les détenteurs de noms de domaine, nous croyons que nous recueillerons un consensus général. La détention d'un nom de domaine représente un préalable raisonnable pour l'assemblée générale des membres. Une participation informée des utilisateurs peut aider l'ICANN à s'acquitter de ses responsabilités au regard de l'intérêt public.

Même si le nombre de détenteurs de noms de domaine demeure tout de même élevé (on compte approximativement 30 millions de détenteurs de noms de domaine de second niveau dans les registres .com, .net et .org, environ 11 millions de détenteurs de noms de domaine dans le registre .edu et par code de pays (ccTLD) et bientôt plus encore avec l'arrivée des nouveaux noms de domaine de premier niveau), la détention d'un nom de domaine demeure un critère raisonnable pour créer une assemblée générale des membres.

Alors que les détenteurs de courriels sont difficiles à identifier, l'approche recommandée ici privilégie l'adhésion des membres évoluant au sein d'une communauté intéressée et identifiable, offre un mécanisme raisonnable pour l'enregistrement et l'autofinancement et fournit un cadre de travail en vue de la représentation et la participation structurée des utilisateurs. De plus, la mise à contribution des registraires pour l'enregistrement des membres issus de l'assemblée générale et leur mobilisation décentralisera un processus que l'ICANN trouve difficile de gérer à l'interne. L'assemblée générale des membres sera renforcée par l'adhésion des individus qui sont intéressés par la mission de l'ICANN, intérêt prouvé par l'enregistrement d'un nom de domaine, la participation au financement des activités de l'ICANN et la participation à l'ALSO.

La participation structurée d'une assemblée générale des membres constituée de détenteurs de noms de domaine donnera un moyen efficace d'assurer l'équilibre entre les utilisateurs, les fournisseurs et les développeurs et deviendra une source d'information précieuse sur les intérêts des utilisateurs. L'ICANN a été créée pour offrir à la communauté Internet un véhicule grâce auquel les utilisateurs peuvent partager leurs points de vue et élaborer d'une manière transparente des politiques consensuelles pour la gestion technique des noms de domaine et du système d'adressage. La structure actuelle de l'ICANN ne permet cependant pas la participation et la représentation des utilisateurs. Les organismes de soutien ont été mis en place pour donner des avis d'expert au conseil et ils ne fournissent que des occasions limitées pour favoriser une participation globale.

Les gouvernements, bien que nécessaires, ne constituent pas des organismes capables d'encourager la participation du public. Une assemblée générale des membres, constituée de détenteurs de noms de domaine, s'avère essentielle pour offrir la possibilité aux communautés d'utilisateurs d'Internet de participer aux activités de l'ICANN, prendre en compte les intérêts des individus et encourager la communication et la participation globale. Grâce à cette structure, une partie significative du conseil sera sélectionnée selon les priorités de l'assemblée générale des membres.

La création d'une assemblée générale des membres représente une condition essentielle pour garantir une élection réussie des administrateurs issus de l'assemblée générale des membres. De même, la création d'une ALSO favorisera la participation informée des utilisateurs, la transparence et la responsabilité publique et aidera à convaincre le public de la légitimité de l'ICANN.

La définition du détenteur de nom de domaine

L'ALSC recommande que le détenteur d'un nom de domaine soit défini comme *le point de contact de l'assemblée générale des membres* (un nouveau terme à être ajouté aux procédures d'enregistrement de noms de domaine) pour un nom de domaine enregistré. Nous recommandons que le nom de domaine enregistré soit défini comme « un nom enregistré dans un domaine de premier niveau, qui peut contenir deux niveaux ou plus (par exemple jean.tremblay.nom) et pour lequel un registraire de nom de domaine (ou un autre responsable fournissant des services d'enregistrement de noms de domaine) gèrera les informations dans une base de données, s'occupera de la mise à jour et conservera les revenus générés par cette mise à jour. »

Pour mieux définir l'assemblée générale des membres, l'ALSC apporte les précisions suivantes :

- Chaque personne qui détient un nom de domaine se voit offrir la possibilité de devenir membre moyennant des frais d'adhésion.
- Les personnes qui détiennent plusieurs noms de domaine sont admissibles à l'assemblée générale des membres (et pourront voter à l'élection globale).
- Les fournisseurs de services Internet qui gèrent des enregistrements en lots devraient informer le détenteur de nom de domaine de la possibilité de devenir membre.
- Pour concentrer davantage l'assemblée générale des membres sur les détenteurs de noms de domaine, les sous-enregistrements ne seront pas acceptés.

Nous reconnaissons que les détenteurs de noms de domaine pourraient utiliser des prête-noms pour l'enregistrement de nom de grandes ou petites institutions. Nous vous invitons à donner vos commentaires sur ce point. L'ALSC sait que les détenteurs de noms de domaine pourraient influencer la participation et la représentation des membres de l'assemblée générale et demande des suggestions sur les mécanismes susceptibles d'assurer un équilibre géographique. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un mécanisme parfait, nous croyons qu'il s'agit du meilleur mécanisme capable de recueillir le consensus général. Nous fondons notre opinion sur la présomption que les organismes n'essaieront pas d'exercer une influence sur de nombreux détenteurs de noms de domaine en votant en leur nom et nous avons besoin de conseils sur la façon de détecter et d'éviter ces comportements. Nous voulons préciser que les votes seront privés et qu'un nombre anormalement élevé de détenteurs individuels représentant les noms de domaine émanant d'une même entité sera facilement repérable, selon la décision finale sur les mesures de protection adoptées pour les membres issus de l'assemblée générale.

Enfin, toute tentative des organismes d'influencer les votes à grande échelle sera rapidement réprimée, car certaines victimes s'en plaindront assurément. Nous sollicitons des commentaires sur les règlements et procédures à appliquer, procédures qui devront toutefois préserver le droit des institutions à s'exprimer.

Créer une assemblée générale des membres

En vue de créer une assemblée générale des membres, l'ALSC recommande que l'ICANN organise des activités de mobilisation. Les organisateurs devraient travailler en collaboration avec les registraires afin d'utiliser les mécanismes d'enregistrement pour informer les détenteurs de noms de domaine actuels et futurs de la possibilité de rejoindre les rangs de l'assemblée générale des membres et d'y contribuer financièrement. L'ALSC croit qu'il serait bon d'amorcer la création d'une ALSO grâce à des efforts bénévoles et locaux et en encourageant les commentaires sur la manière dont celle-ci devrait être accomplie.

L'ALSC recommande que l'assemblée générale des membres, sa participation et les activités de représentation soient autofinancées par les frais d'adhésion. L'ICANN est un organisme à but non lucratif qui dispose de ressources limitées et nous croyons qu'il est approprié de demander aux membres de payer des frais annuels chargés lors du processus d'enregistrement de nom de domaine. Nous savons que ces frais peuvent décourager certains individus à devenir membre, mais croyons que cela est contrebalancé par le besoin d'une ALSO autofinancée et indépendante de sources de financement extérieures (incluant l'ICANN), d'une communauté de membres qui s'engage à soutenir des activités globales et de services publics de meilleure qualité et plus efficaces.

L'ALSC a constaté que les dispositions électorales fort souples de l'an dernier ont contribué à l'adhésion massive de gens qui n'étaient pas véritablement intéressés par les activités de l'ICANN, mais qui ont participé parce que c'était facile, ou simplement par souci patriotique. Des frais d'adhésion pourraient régler ce problème et réduire le nombre d'enregistrements frauduleux.

Pour nous assurer que cette approche ne constitue pas un obstacle pour ceux qui souhaitent obtenir un nom de domaine et participer à l'ALSO, l'ALSC suggère que la communauté ICANN identifie et encourage les organismes qui pourraient offrir du soutien à ces utilisateurs. Nous sollicitons des commentaires sur ce point et nous incluons les suggestions et les organismes proposés dans notre rapport final.

L'ALSO

L'ALSC est parvenu à la conclusion que l'approche la plus susceptible de recueillir le consensus et de concrétiser le vœu de l'ICANN de faire participer les individus au développement de stratégies et à la prise de décision et de servir leurs intérêts soit la participation organisée et la représentation des propriétaires de noms de domaine.

L'ALSC recommande la création d'une ALSO, vitale pour la participation générale au sein de l'ICANN. La structure actuelle de l'ICANN ne satisfait pas aux exigences d'une participation des utilisateurs d'Internet et de la représentation de leurs intérêts. L'ALSC abonde dans le sens de la DNSO qui croit qu'une restructuration de l'organisme s'avère nécessaire. L'ASO et la PSO semblent quant à elles bien fonctionner. Les trois organismes de soutien devraient, selon l'ALSC, prendre des mesures pour devenir plus ouverts et inclusifs. Nous avons passé en revue les comptes rendus des discussions de l'ICANN et les décisions qui en ont découlé et avons trouvé difficile de nous appuyer sur le processus de prise de décision consensuelle documenté. Dans la plupart des cas, on en sait très peu sur la manière dont les réflexions menant à l'adoption d'un processus « ouvert » ont été alimentées et prises en considération.

L'ALSC recommande que le conseil affecte du personnel en support aux activités internes des organismes de soutien. Des problèmes liés au partage de l'information, à l'accès public et à la formation, à la présentation des orientations, à la maintenance des listes d'envoi et des sites Web, à la coordination des différentes entités et des organismes de soutien et à la documentation sur le consensus décisionnel pourraient être pris en compte par des ressources. Les processus relatifs aux organismes de soutien pourraient également faire l'objet d'une évaluation. Nous requérons des suggestions sur les mécanismes spécifiques, comme le choix des utilisateurs, capables de protéger la confidentialité des membres tout en encourageant des communications ouvertes et transparentes entre eux et avec les différents organismes et les groupes d'intérêts qui souhaitent les informer et leur demander d'appuyer les stratégies qu'ils préparent.

Nous recommandons que des actions soient entreprises pour que les individus intéressés aient la possibilité de participer à la recherche du consensus au sein de l'ICANN et pour nous assurer qu'il y a un mécanisme adéquat en place. Une ALSO donne la possibilité à l'ICANN de canaliser l'énergie des utilisateurs et de mettre à profit leur expérience d'une manière plus efficace, en formulant les questions à traiter d'une manière intelligible pour une plus grande communauté et en donnant aux individus la possibilité de convertir leurs opinions en actions d'influence et ce, de façon responsable, transparente et prévisible.

En recommandant la création d'une ALSO, nous entrevoyons une structure d'ensemble qui contribue à atteindre les buts suivants :

- Remplir la mission de l'ICANN qui consiste à agir au bénéfice de la communauté Internet dans ses activités de gestion des infrastructures de noms de domaine et atteindre un équilibre entre les intérêts des institutions et des entreprises déjà bien représentées au sein de l'organisme.
- Faire en sorte que l'ICANN mène ses activités d'une manière stable, responsable, transparente et prévisible.
- Augmenter l'adhésion volontaire en ayant les décisions de l'ICANN soutenues par un consensus documenté au sein des parties concernées.
- Contribuer au savoir et au soutien des communautés en leur donnant une voie de participation tangible aux politiques et stratégies.
- Associer les perspectives des utilisateurs à la coordination des enjeux pertinents à l'ICANN, ce qui inclut l'apport de considérations non techniques aux décisions techniques tout comme l'anticipation d'enjeux susceptibles d'être critiques au sein des domaines non techniques.

- Encourager à la fois les communautés techniques et non techniques à exprimer leurs inquiétudes et à expliquer les effets de leur travail d'une façon plus efficace au public.

En favorisant la représentation directe des utilisateurs Internet et leur participation de façon structurée, on contribue de façon indiscutable à remplir la mission dont sont investis les conseils de l'ICANN et à faire en sorte que l'ICANN fonctionne selon une approche démocratique et d'une manière représentative et qu'elle soit ouverte à l'apport de la communauté des utilisateurs Internet. En effet, l'ALSC croit qu'il faut à tout prix créer un cadre de travail qui favorise une participation structurée des membres, une ALSO qui encourage une participation informée des utilisateurs au sein de l'ICANN sur une base régionale et locale (et qui pourra éventuellement s'articuler autour des points de vue exprimés par les membres de la communauté Internet).

Le cadre de travail de l'ALSO

L'ALSC recommande que le cadre de travail de l'ALSO et que les élections d'assemblée générale des membres de 2002 se basent sur six régions géographiques pour du même coup désigner les membres du conseil d'assemblée générale des membres de l'ALSO et six administrateurs issus de l'assemblée générale (les gagnants de chaque élection) qui siégeront au conseil d'administration de l'ICANN.

Nous suggérons qu'aux cinq régions choisies pour les élections globales de l'an dernier en soit ajoutée une sixième, avec les noms suivants : Asie centrale, Asie de l'Ouest et Asie du Sud (CWSA), comprenant l'Inde (.in), le Pakistan (.pk), l'Afghanistan (.af), le Kazakhstan (.kz), l'Ouzbékistan (.uz), le Kirghizstan (.kg), le Turkménistan (.tm), le Tadjikistan (.tj), le Sri Lanka (.lk), les Maldives (.mv), l'Iraq (.iq), l'Iran (.ir), Israël (.il), la Syrie (.sy), la Jordanie (.jo), le Liban (.lb), les territoires palestiniens (.ps), le Koweït (.kw), l'UAE (.ae), le Yémen (.ye), Oman (.om), Bahreïn (.bh), Qatar (.qa) et l'Arabie Saoudite (.sa). (Voir l'annexe pour la liste ISO 3166-1).

Ainsi, les six administrateurs issus de l'assemblée générale et les membres du conseil global rencontreront les critères de représentation géographique de l'ICANN. Grâce au partage du territoire électoral en six régions distinctes, on pourra éviter l'usurpation d'identité et garantir l'inclusion globale des électeurs.

Nos recommandations s'appuient sur les règlements de l'ICANN, qui définissent cinq régions (Afrique, Asie Pacifique, Europe, Amérique latine/Caraïbes et Amérique du Nord) et requièrent que les groupes d'administrateurs issus de l'assemblée générale comprennent au moins un citoyen de chaque région géographique. Des élections régionales permettent d'éviter que les pays les plus peuplés et ceux qui sont largement desservis par Internet choisissent tous les élus. Elles rendent l'usurpation d'identité plus difficile parce que chaque entité devra organiser une assemblée générale des membres dans chaque région. De plus, notre recommandation reflète la distribution de la population et l'usage Internet dans les régions en pleine croissance, comme l'Asie Pacifique.

Les conseils régionaux élus par l'ALSO, chacun composé de cinq membres et du directeur général, ainsi que le conseil global, diversifié géographiquement, devront créer un cadre de travail local et régional pour l'ALSO, qui servira à organiser des activités de mobilisation, à recruter des membres, à recueillir les points de vue et à rendre possible la prise de décision consensuelle. Il permettra aux membres de travailler étroitement avec les autres organismes de soutien, d'élaborer des stratégies et de se pencher sur les questions concernant les utilisateurs Internet et qui relèvent de la mission technique et administrative de l'ICANN.

En donnant au conseil de l'assemblée générale la responsabilité de mettre en place des structures organisationnelles locales et régionales, l'ALSO profitera d'un cadre de travail grâce auquel les membres pourront en apprendre plus sur les questions les concernant et en discuter dans leur propre langue, trouver des terrains d'entente avec les utilisateurs d'autres régions et proposer des recommandations utiles au conseil d'administration de l'ICANN. Nous vous invitons à donner vos commentaires sur l'élaboration de critères associés à chaque pays tenant compte des exigences de diversité géographique.

Afin que l'assemblée générale des membres ait l'occasion de participer à la formation de l'ALSO et d'influer sur sa structure, nous recommandons que des activités de mobilisation soient organisées. L'ALSC croit que la présence de comité et groupes de travail et l'élaboration de lignes directrices sera nécessaire et demande des suggestions quant aux mesures de gestion et de mise en œuvre à adopter.

Représentation des membres

Nos recommandations sur la restructuration du conseil s'appuient sur les buts énoncés plus haut. Il est d'une importance capitale que les intérêts des utilisateurs soient représentés au conseil par l'intermédiaire d'administrateurs hautement compétents.

Plutôt que de diviser le conseil d'administration entre l'assemblée générale des membres et les autres communautés d'intérêts, nous croyons que l'approche la plus susceptible de faire consensus s'accordera à la prise en compte des intérêts des utilisateurs et fondera l'organisation de l'ICANN sur des lignes de conduite référant aux développeurs, aux fournisseurs et aux utilisateurs. Elle définira les membres comme des détenteurs de nom de domaines (puisqu'ils démontrent un intérêt pour les activités de l'ICANN et pas seulement pour Internet en général) et fournira à ces membres la possibilité de participer pleinement aux activités de l'ICANN ainsi que de choisir un tiers des membres du comité, assurant ainsi l'équilibre géographique.

Ainsi, le conseil serait composé de six administrateurs issus de l'assemblée générale des membres, de douze administrateurs élus par d'autres organismes (présentement représentés par la DNSO, l'ASO et la PSO) et du président directeur général de l'ICANN. Nous croyons que la DNSO entreprendra une restructuration et mettra en place un processus de prise de décision plus efficace. En conséquence, nous

n'attribuons pas de rôle spécifique aux douze sièges détenus par les membres non désignés par l'assemblée.

L'ALSC a attentivement examiné mais a rejeté la notion, puisqu'elle ne lui apparaît pas logique, selon laquelle les intérêts des utilisateurs seraient mieux servis si l'assemblée générale des membres élit la moitié des administrateurs du conseil. Une approche fonctionnelle s'avère plus logique compte tenu de l'évolution de l'ICANN et de ses responsabilités et a plus de chances de faire consensus. Puisque six sièges seront réservés aux administrateurs issus de l'assemblée générale des membres, les utilisateurs pourront jouer un rôle représentatif. Ainsi, aucun groupe ne pourra exercer une influence excessive sur l'ICANN. Nous croyons que cette structure permettra une meilleure représentation des organismes évoluant au sein de l'ICANN. À cause de la structure actuelle, les administrateurs issus de l'assemblée générale des membres ne font pas partie d'une entité politique identifiable et ne disposent pas de mécanismes permettant l'interaction avec les utilisateurs. Aussi, nous recommandons la création d'une ALSO autofinancée et basée localement et régionalement. Grâce à sa structure souple qui permet la participation des utilisateurs et propose un conseil géographiquement diversifié, l'ALSO pourra inviter ses utilisateurs à élaborer des orientations, à participer à la prise de décision consensuelle et à travailler étroitement avec les autres organismes de soutien au développement des stratégies.

Processus d'élection

L'ALSC sait gré à l'ICANN d'avoir mené des élections en ligne l'an dernier, lesquelles ont permis d'élire cinq administrateurs issus de l'assemblée générale des membres devenus des acteurs qui contribuent activement à l'ICANN. L'ICANN a accompli cette mission malgré les changements intervenus dans le système électoral (depuis 15 mois en phase de développement) aux fins de mener une élection directe plutôt qu'indirecte et ce, en mettant en place un système capable de traiter 5000 inscriptions et d'enregistrer 176 849 demandes (143 806 d'entre elles étaient des enregistrements valides) et ce avec des ressources et un budget limités (200 000 \$) et avec peu ou pas de lignes directrices.

Bien que personne ne remette en question la pertinence de l'élection d'administrateurs issus de l'assemblée générale des membres, des problèmes ont été soulevés, mettant en relief la difficulté de fonder les élections sur les détenteurs d'adresses de courriel :

- 143 806 inscriptions valides ont été reçues, desquelles 76 183 ont été validées. 34 035 détenteurs de courriel ont ainsi voté à l'élection; la cause des 50 à 45% de rejets d'inscription reste obscure, mais soulève certainement des questions sur le processus.
- 34 035 personnes ont voté, ce qui représente un centième du pourcentage projeté d'un électorat potentiel. Nous devons donc déterminer si l'élection a rencontré les standards démocratiques sur lesquels elle se base.
- Les coûts de l'élection se situent entre 10,28\$ à 15,43\$ par vote; 43% des coûts varient selon le format d'impression, le mode d'envoi et les coûts de manutention des lettres NIP (code d'identification personnel) envoyées aux personnes inscrites. Tous ces coûts liés à la communication avec les

détenteurs de courriel dans le contexte d'une élection dépassent les contraintes budgétaires de l'ICANN.

- 9 721 lettres NIP ont été retournées (en date du 19 août 2001), 92.2% de celles-ci ont été envoyées dans différentes régions de l'Asie, ce qui signifie que 6,8% de tous les individus présentant des enregistrements valides ont été incapables de voter, ce qui soulève des questions quant à l'efficacité du courrier postal.
- 33 670 inscriptions provenaient de la Chine, soit 21,2% de toutes les inscriptions reçues. Selon Mao Wei, directeur de China NIC, «...nous avons découvert que plusieurs Chinois ont éprouvé des difficultés à cause de la langue et des procédures. Selon notre estimation, pas plus de 10% des utilisateurs chinois qui ont tenté de s'enregistrer et de voter ont été capables de participer à l'élection ». La technologie, les procédés de validation et la langue ont constitué d'importantes barrières à la participation.
- Des indices permettent de penser que de nombreux votes sont liés à une campagne à caractère patriotique et remettent en question l'engagement de certaines communautés envers l'ICANN (ces trois pays comptent pour 59% de tous les enregistrements)
- On a recensé de nombreux cas d'enregistrements multiples à partir de la même adresse IP et de nombreux enregistrements provenant de la même adresse postale qui pourraient ou pas s'avérer frauduleux. La vérification s'est avérée difficile. 33 043 inscriptions, soit 18,7%, ont été retirées de la base de données parce que l'on soupçonnait des cas de fraude.
- Les systèmes se sont révélés vulnérables (on a recensé de nombreux refus de service). 2800 membres ont reçu un message d'erreur lorsqu'ils ont tenté d'entrer leur vote. L'interface d'inscription ne s'est pas avérée aussi sécuritaire qu'on l'avait souhaité.

Comme Chuck Costello, administrateur du programme pour la démocratie au Carter Center et contrôleur aux élections d'assemblée générale des membres l'a remarqué : « On peut mettre en doute l'intégrité de la liste des votants. Cette liste détermine l'admissibilité des votants. Le système d'envoi postal à des adresses physiques comme moyen de vérifier la bonne foi du membre et de prévenir les enregistrements multiples est sujet à des abus. Les programmes de sécurité des ordinateurs peuvent repérer des schémas d'utilisation des mêmes adresses physiques, par exemple des membres d'une famille utilisant des adresses de courriel distinctes mais demeurant à la même adresse. Les individus qui veulent s'enregistrer plus d'une fois en utilisant plus d'une adresse de courriel ne trouveront pas difficile de contourner le système. La possibilité de faire la même chose à une plus large échelle existe aussi, ce qui pourrait occasionner des fraudes capables de changer les résultats de l'élection. Des enregistrements en masse ont été recensés en Asie. Cela nous permet de penser que des personnes s'enregistrent et votent au nom d'autres personnes et compromettent la confidentialité des codes d'identification personnels ».

L'ALSC croit fermement que la mise en place d'une assemblée générale des membres conduisant à une élection globale sur la base des détenteurs de courriels ne serait pas faisable et pourrait engendrer de la fraude. Au contraire, nous croyons que la détention de nom de domaine comme critère de base est un moyen efficace d'identifier les individus et aussi une façon de garantir la représentation de leurs intérêts. Nous croyons que l'élection des administrateurs de l'ALSO contribuera à

créer une ALSO auto-organisée et que la tenue d'élections en ligne permettra d'épargner temps et argent. En définissant le membre comme un détenteur de nom de domaine, nous pourrions mieux vérifier l'authenticité des votants et nous n'aurons plus besoin de recourir à des lettres NIP coûteuses (même si cela serait tout de même nécessaire pour réduire les fraudes). Les détenteurs d'adresses de courriel peuvent acquérir un nom de domaine à un coût minimal. Des efforts devraient être déployés pour encourager tous les membres inscrits à participer au processus d'élection et les informer qu'ils peuvent obtenir de l'aide. Même si des élections en ligne n'ont pas encore été menées à grande échelle, des élections en ligne nationales sur la base des détenteurs de nom de domaine ont montré des résultats positifs. Nous sommes confiants qu'un processus d'élection peut être développé et rencontrer les standards d'intégrité, de justice et d'économie.

Pour créer une direction ALSO, l'ALSC recommande que des élections globales soient tenues dans six régions du monde dans lesquelles l'assemblée générale des membres élira un administrateur pour siéger au conseil de l'ICANN pour un mandat de trois ans. La personne ainsi élue deviendra administrateur et les cinq candidats qui auront reçu le plus grand nombre de votes dans chaque région formeront un conseil régional. Chaque administrateur de région assumera aussi la fonction de membre d'office du conseil régional. Chaque conseil régional sélectionnera deux de ses membres pour siéger au conseil issu de l'assemblée générale des membres et gérer l'ALSO.

Éléments du processus

Voici quelques-unes des mesures à adopter en vue de créer une assemblée générale des membres :

- **Diffusion** : Déployer des efforts pour informer les détenteurs de nom de domaine de la possibilité de devenir membres.
- **Ententes** : Établir des ententes avec les registraires de noms de domaine de premier niveau sur l'utilisation des infrastructures d'enregistrement de noms de domaine en vue d'informer les détenteurs de noms de domaine du processus d'inscription et de la perception des frais d'adhésion. (Des mécanismes comme le protocole EPP (Extensible Provisioning Protocol) pourraient être utilisés).
- **Avis aux détenteurs actuels** : Les registraires informeront tous les contacts administratifs associés aux noms de domaine; ces derniers recevront de l'information et se verront offrir la possibilité d'adhérer à l'assemblée générale des membres en donnant leurs coordonnées (incluant le nom, le nom de domaine, l'adresse de courriel, l'adresse postale et le numéro de téléphone et autres coordonnées utiles). Ils accepteront de s'inscrire à une liste d'envoi initiale utilisée pour la représentation des membres issus de l'assemblée et la participation aux activités et accepteront de payer un droit d'entrée annuel. Le contact administratif et le membre peuvent être la même personne. Cependant, une personne ne peut s'enregistrer comme membre plus d'une fois. (Nous devons développer des procédures adéquates pour garder une trace des informations lorsqu'un détenteur de nom de domaine change de registraire).

- **Avis aux détenteurs futurs :** Les registraires ajouteront aux formulaires d'inscription un espace réservé au *contact pour l'assemblée générale des membres* et une boîte pour l'adhésion à l'assemblée générale des membres autorisant la participation aux activités mentionnées plus haut.
- **Base de données des membres :** Les registraires transmettront à l'ICANN et à l'ALSO les informations sur les membres et les paiements qu'ils reçoivent des membres (automatiquement grâce au protocole EPP). L'ALSO devra gérer le répertoire des votants et le système de traitement pour recevoir des registraires les paiements et l'information sur les membres, éliminer les inscriptions doubles et fournir au responsable de la votation la base de données électorale à partir du répertoire des votants.
- **Élections :** L'ALSO sera ultimement responsable de la sous-traitance de toutes les phases liées à l'élection, incluant le scrutin, la formation sur la façon de voter et le vote proprement dit. (Plusieurs activités de formation et d'échange pour les votants seront organisées à l'extérieur de l'ICANN).
- **Évaluation :** Une évaluation complète du processus d'inscription des membres et de l'élection sera entreprise après deux cycles d'élection.

L'ALSC recommande les procédures suivantes pour l'élection des membres issus de l'assemblée générale :

- **Scrutin :** De façon similaire à l'élection de l'an dernier, une liste provisoire de candidats sera créée pour chaque région au moyen d'un processus mettant à contribution à la fois un comité de nomination de l'ICANN et des nominations ouvertes pour garantir que le scrutin contiendra des candidats qualifiés et qu'il permettra un choix libre des élus. Il est suggéré que trois candidats soient sélectionnés par le comité de nomination et que les six candidats à une nomination ouverte recommandés soient placés sur chaque bulletin de vote régional.
- **Informations pour les électeurs :** Comme l'an dernier, des pages Web sur les candidats et des forums seront préparés, de même qu'une liste de diffusion pour encourager le dialogue. Les membres seront aussi invités, au moyen de la liste de diffusion, à s'inscrire à d'autres listes créées par des parties indépendantes.
- **Le système de vote :** De la même façon que l'an dernier, nous utiliserons un système de vote préférentiel pour élire, pour chacune des six régions, un administrateur (élu par le plus grand nombre de votes, avec une majorité de 50% +1) et cinq membres de conseils régionaux (les cinq candidats qui auront récolté le plus grand nombre de votes).
- **Mandat :** Tous les administrateurs seront élus pour un mandat de trois ans; un administrateur d'un pays ne pourrait être remplacé par un administrateur du même pays.

L'ALSC comprend la complexité de la planification, de l'exécution et de la gestion de telles procédures et elle encourage les discussions, l'analyse et les commentaires sur les différentes mesures de mise en oeuvre possibles. Nous souhaitons formuler des recommandations plus détaillées sur les procédures liées à l'élection dans notre rapport final après avoir reçu des commentaires du public.

Conclusion et prochaines étapes

Pour amorcer la mise en oeuvre de nos recommandations, l'ALSC suggère que le conseil alloue un financement de départ pour soutenir les activités de l'ALSO, ce qui lui donnera le temps de trouver une source fiable et indépendante de financement. L'ALSC est à l'heure actuelle en train de d'évaluer le coût d'implantation de ses recommandations. L'ICANN pourrait considérer l'apport financier de sources extérieures capable d'équilibrer les coûts. L'ALSC a envisagé de nombreuses méthodes pour traiter des questions de diffusion, de développement et de gestion liées au lancement et au financement d'une ALSO et à la tenue d'une élection globale. L'ALSC invite la communauté à donner ses idées sur les mécanismes de mise en oeuvre et sur les procédures à suivre et soumettra au conseil des recommandations qui font consensus sur la mis en oeuvre. Les éléments auxquels il faudra porter une attention particulière sont les suivants :

- Des directives sur la mise en place d'une ALSO qui aura pour mission de rejoindre l'assemblée générale des membres, d'offrir de la formation, de recruter des membres, de recueillir les points de vue, de permettre la prise de décision consensuelle et de travailler étroitement avec les autres organismes de soutien. L'ALSO pourra élaborer des règles d'action et se pencher sur les questions pertinentes aux utilisateurs Internet et qui relèvent de la mission technique et administrative de l'ICANN.
- Des directives sur la mise en place d'une ALSO locale et régionale qui pourra contribuer à créer un cadre de travail global.
- Des campagnes d'information visant à recruter les utilisateurs d'Internet tant sur le plan local que régional.
- Des méthodes visant à protéger la confidentialité des membres et à multiplier les occasions de discussion et de formation entre les membres sur les questions concernant l'ICANN.
- Une étude approfondie sur la possibilité d'utiliser *l'Extensible Provisioning Protocol* pour la mise à jour et la collecte de données relatives aux utilisateurs qui ont décidé d'adhérer à l'assemblée générale des membres.
- Des procédures pour l'inscription des membres et l'émission d'un appel d'offres pour la gestion du système de traitement et d'une base de données qui permettront de recevoir des registraires les paiements et les informations relatives aux membres.
- Ententes avec les registraires de noms de domaine de premier niveau pour l'implantation d'un système d'inscription des membres et de la perception des frais d'adhésion.
- Des commentaires sur toutes les autres recommandations et questions soulevées dans le document.

Nous avons ici proposé nos recommandations, que nous soumettons donc au public pour fins de discussion. Nombre de questions requièrent une plus profonde réflexion. Nous voulons présenter nos recommandations finales, enrichies grâce aux discussions et aux travaux complémentaires, au conseil d'administration de l'ICANN avant la rencontre de Los Angeles en novembre 2001.